



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE MONDRAGON

Arrêté temporaire n° 364-2025  
feuillet 478 - 6.1 police municipale

Portant réglementation de la circulation et  
du stationnement  
CHEMIN DU CLOS DU DRAGON  
(MONDRAGON)

Monsieur PEYRON Christian, Maire de Mondragon,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-1,

**Vu** le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25,

**Vu** l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,

**Considérant** qu'en raison des travaux réalisés par l'entreprise (Pierres et déco concept), 145 CHEMIN DU CLOS DU DRAGON (MONDRAGON) du 30/06/2025 au 11/07/2025, et qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

**ARRÊTE**

**Article N°1**

Du 30/06/2025 au 11/07/2025, pour des travaux de ravalement de façade au 145 CHEMIN DU CLOS DU DRAGON (MONDRAGON) les dispositions suivantes s'appliquent :

- du fait de l'empiètement du chantier sur la chaussée, la largeur de la voie de circulation sera réduite et la circulation interdite par le chemin du Clos du Dragon.
- Une déviation sera mise en place par le chemin des cèdres.

**Article N°2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

Pierres et déco concept  
4A Zone Artisanale les  
Pielettes  
13740 LE ROVE

**Article N°3**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

## **Article N°4**

Monsieur le Maire de la commune de Mondragon et le Service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Une copie de l'arrêté sera adressé à:

- Entreprise: Pierres et déco concept  
4A Zone Artisanale les  
Pielettes  
13740 LE ROVE

- Service gestion des déchets de la Communauté de Commune Rhône-Lez Provence.

## **Article N°5**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

COMMUNE DE ~~MONDRAGON~~, le 27/06/2025

Monsieur ~~PEYRON~~ Christian, Maire de Mondragon



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.